

Journal de Roubaix

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; six mois, 9 fr. ; un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence paritienne à Paris, 26, rue Feytaud

ABONNEMENTS ETANNONCES : A ROUBAIX, rue de la Gare, 71. — A TOURCOING, rue Nationale, 78. et à la Librairie Waillet, rue Saint-Jacques, 25. — A PARIS, à l'Agence France, place de la Bourse, 2. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 40, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. HENRI LAMBERT, rue de la Station. — EN VOIE À PARIS : aux Publications de la gare de l'Est, de la gare de Nord et de la gare St-Lazare.

Ce Numéro
Comprend SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

EXCOMMUNICATION SOCIALISTE

M. Jaurès a senti la nécessité de fournir aux lecteurs de la « Petite République » des explications sur les votes du Comité général socialiste désapprouvant les députés socialistes qui soutiennent le ministère Waldeck-Rousseau à tout prix.

Dans un article paru hier sous ce titre : « Divisions funestes », M. Jaurès met en relief le « péril » qui, à son avis, « peut être mortel pour le parti socialiste ».

Ce « péril » consiste pour lui en ce que socialistes ministériels et antiministériels se rapprochent violemment les uns aux autres leur attitude respective.

M. Jaurès ne veut pas admettre que cette division entre socialistes soit née du jour où s'est posée la « question Millerand ».

Il n'y a pas, d'après lui, de « question Millerand », le Comité général socialiste ayant, au mois de décembre dernier, repoussé en principe la participation d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois, sauf circonstances exceptionnelles.

Les circonstances paraissent exceptionnelles à l'ancien député de Carmaux, il pense que M. Millerand est ainsi couvert par le vote du Comité général.

Ceci dit pour le passé et le présent, voici maintenant pour l'avenir :

« Pour l'avenir, écrit M. Jaurès, toute participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois est rigoureusement interdite.

« Si demain le ministère tombe et si un socialiste est invité à entrer dans une combinaison ministérielle nouvelle, nous estimons qu'il ne peut accepter sans violer la décision formelle du parti ; et, s'il acceptait, il se retrancherait lui-même du parti socialiste ».

Sans doute, plus loin, M. Jaurès atténue la rigueur de ces déclarations en admettant la possibilité que le Comité général socialiste se montre à l'avenir moins rigoureux au sujet de la participation d'un socialiste au gouvernement ; mais, même en ce cas, « l'expérience » ne pourra être reprise dans les conditions où elle se poursuit depuis un an.

Et la conclusion de M. Jaurès est à retenir. La voici : « Si les Congrès permettent à un socialiste d'entrer au ministère, ce ne sera qu'avec un mandat du Parti et sous le contrôle du Parti ».

N'avait-on pas raison de dire que le parti socialiste ne serait pas assagi, comme le prétendent certains amis de M. Waldeck-Rousseau, par la présence d'un socialiste au pouvoir ?

Dans le même article que nous venons d'analyser, M. Jaurès a pris soin de nous informer que M. Millerand n'était entré au ministère « que sous sa responsabilité personnelle ».

Ainsi le parti socialiste aura profité du mal qu'aura fait M. Millerand dans son administration et au gouvernement par sa présence et ses conseils. Mais il refuse dès maintenant d'accepter la moindre solidarité avec les actes élémentaires de gouvernement dont le ministre socialiste du commerce aura dû prendre sa part.

D'ailleurs, voulez-vous savoir comment un député socialiste, des plus ministériels, s'est exprimé devant une assemblée d'électeurs lyonnais ?

« Quel est notre paradis resplendissant ? C'est pour le prolétariat misérable, la conquête du pouvoir économique, la « main-mise » sur la propriété, etc. »

M. Viviani, qui, dimanche, à Lyon, a tenu ce langage révolutionnaire, est un ami du premier degré de M. Millerand.

Le socialisme a sa fatalité. L'associer à une œuvre de gouvernement est une pure folie, à moins que ce ne soit... pire.

de devait comparaître devant la Cour d'assises de Valenciennes.

UNE ESCADRE ALLEMANDE A CHERBOURG
Cherbourg, 5 juillet. — Il se confirme sérieusement ici que l'empereur d'Allemagne a l'intention d'envoyer une escadre dans les eaux françaises à l'occasion des fêtes de Cherbourg. L'intervision de M. le vice-amiral Dieulafoy, publiée récemment par un de nos confrères du matin, est un indice à peu près certain que l'on essaie de préparer la population cherbourgeoise à l'arrivée de cette escadre.

EXPLOSION D'UNE BOULANGERIE EN ANGLETERRE
Plusieurs victimes
Londres, 5 juillet. — Une explosion contenant 6000 livres de poudre a fait explosion hier au fort de Broadwater. Un homme a été tué ; il y a eu plusieurs blessés. Tout un coin du fort a été détruit. Les canons qui s'y trouvaient ont été démontés.

GRAVES ACCIDENTS AUX ETATS-UNIS
New-York, 5 juillet. — Une explosion de deux tramways électriques a été produite à East-Webster. Il y a eu deux tués et vingt-six blessés. Quatre enfants ont été tués dans le quartier italien de Philadelphia, à la suite d'une explosion provoquée par un enfant, qui avait tiré un coup de revolver sur les pièces d'artifice d'un caméléon.

New-York, 5 juillet. — A Tacoma, un tramway électrique a détalé et a été précipité dans un ravin de 120 pieds de profondeur. Trente-cinq personnes ont été tuées, dix-sept ont reçu des blessures plus ou moins graves. Aujourd'hui, à Iarkeburg, sur le chemin de fer de l'Ohio, par suite d'un erreur d'aiguillage, une locomotive est allée se heurter contre un réservoir de gazoline. Une terrible explosion s'est produite. Six ouvriers du chemin de fer ont été tués, 25 autres personnes ont été blessées.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
Succès répétés des Boers
Londres, 5 juillet. — Un télégramme de Pretoria au « Daily News », le 4 juillet, qu'une patrouille anglaise a capturé quatre fourgons boers au nord de Pretoria. On mène de Kroonstad, 3 juillet, au « Daily Mail », qu'un capitaine et un major de la colonne Methuen ont été faits prisonniers, samedi, par les Boers.

On télégraphie de Lourenço-Marques, au « Daily Express », à la date du 4 juillet, qu'un petit commando a harassé, près de Val-Sition, une troupe anglaise de 5.000 hommes qui avançait dans la direction d'Edelberg. Les Anglais ont eu sept tués.

LA DÉMISSION
DU
GÉNÉRAL JAMONT

Paris, 6 juin. — L'émotion au Palais Bourbon est loin d'être calmée et l'indignation des anti-ministériels est à son comble. La séance d'hier, nous dit M. Delpech-Cantaloup, n'est pas une séance ordinaire, elle est un acte, et cet acte constitue un coup d'état parlementaire. C'est le début d'une ère nouvelle, l'ère des coups de force. M. Delpech-Cantaloup est d'avis que les anti-ministériels doivent adresser un manifeste au pays.

Le groupe de la Défense Nationale a saisi les bureaux de différents groupes de la Chambre et une proposition tendant à faire signer d'avance par leurs adhérents une demande de convocation anticipée du Parlement pour le cas où les événements le nécessiteraient. Les radicaux et les socialistes ont repoussé cette proposition. Néanmoins, ils ont d'avis de nommer un comité de permanence. C'est ainsi que l'Union Progressiste désigne MM. Cère, Brion et Deleu.

La scène de l'Élysée
Les névralgies de M. Waldeck-Rousseau
Voyez, in extenso, le récit du « Gaulois » sur la scène de l'Élysée, que nous avons brièvement rapportée jeudi matin :

« Dès dimanche, c'est-à-dire le jour même de son retour à Paris, M. le général Jamont était décidé à démissionner, et il rédigeait sur-le-champ sa lettre de démission. Mais par un sentiment de haute convenance dont le pays appréciera toute la délicatesse, le généralissime voulut, avant d'envoyer sa lettre à qui de droit, s'expliquer avec le chef suprême des armées de terre et de mer, c'est-à-dire avec M. Loubet lui-même. »

« De là, une entrevue toulée à l'Élysée, au cours de laquelle, témoignait d'un étonnement réel ou affecté — cette nuance échappa à notre compétence — M. Loubet essaya de faire revenir le général Jamont sur sa décision. Celui-ci insista sur la violation formelle de la loi constitutive de l'armée commise par M. le général André, et indiqua, en termes énergiques, que, quant à lui, il avait des responsabilités vis-à-vis du pays, et qu'il entendait les décharger nettement. »

« Le général Jamont, qui venait de prendre contact avec différents corps de troupes, déclara au Président qu'il parlait au nom de l'armée tout entière atteinte dans ses forces vives et dans sa sécurité par des mesures qui annulaient ses efforts et ébranlaient sa confiance. »

« A ces mots, un incident inévitable se produisit : tout à coup, sans transition et comme si par un ressort invisible, M. Loubet leva les bras au ciel et éclata en sanglots ; des larmes ruissellèrent le long de ses joues et son corps se souleva dans une sorte de hoquet cadencé. Dès ce moment, il ne fut plus possible d'arracher une syllabe au chef de l'État, et devant cette onde torrentielle qui submergait toute conversation, M. le général Jamont n'eut plus qu'à se lever et à prendre congé, ce qu'il fit sans avoir serré la main qui se tendait vers lui comme une branche secupée par l'orage. »

« L'entrevue terminée, le général Jamont fit porter sa lettre au ministre de la guerre et attendit. Le lendemain, c'est-à-dire mardi matin, M. Loubet revint, M. Waldeck-Rousseau après le conseil des ministres, et le mit au courant des incidents qui s'étaient produits la veille dans son cabinet. M. Waldeck-Rousseau félicita les conclusions du Président avec une impassibilité ordinaire, puis se retira en disant qu'il arriverait. »

« En effet, dans la journée, une conférence avait lieu entre M. Waldeck-Rousseau et le général André, déjà en possession de la lettre de démission du général Jamont, puis entre le général André et M. Henri Brisson. A la suite de ces conciliabules, M. le général Brugère fut prié de se rendre dans la soirée même au ministère de l'intérieur. »

« Or, ce soir-là, le président du conseil donnait un dîner suivi d'une fête ; vers neuf heures, c'est-à-dire après dîner, M. Waldeck-Rousseau déclara à quelques instants qu'il souffrait de violentes névralgies et se retirait un instant dans ses appartements, et il disparut. Aux invités qui s'inquiétèrent de l'absence du ministre, un attaché répondait invariablement : « Le ministre a pris deux grammes d'antipyrine (sic) et repose dans sa chambre. »

« Or, M. Waldeck-Rousseau était, depuis neuf heures du soir, en conférence avec M. le général Brugère, gouverneur de Paris, et nous pouvons ajouter que cette conférence se prolongea fort avant dans la nuit. Quand M. le général Brugère sortit du ministère de l'intérieur, il avait accompli les fonctions de généralissime en même temps que les conditions d'ordre vicié qui furent mises à son acceptation. »

LE NOUVEAU GÉNÉRALISSIME de l'armée française

Le successeur du général comte, le général Brugère, a cinquante-neuf ans depuis quelques jours ; il est né le 27 juin 1841, à Uzerche, dans la Corrèze. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'appli-



LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

catation, il appartient à l'arme de l'artillerie et a débuté en Algérie.

C'est en février 1879, quelques jours après l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, que M. Brugère fut attaché à la personne du chef de l'État. Il conserva ses fonctions, presque sans interruption, jusqu'en juillet 1890, date de sa nomination au grade de général de division.

Entre temps, le général Brugère a pris part à l'expédition de Tunisie et commandé la 12e d'artillerie, à Vincennes. Comme divisionnaire, il a été successivement à la tête de la 12e division d'infanterie, à Reims ; du 8e corps d'armée, à Bourges ; — il est resté 4 ans dans ce dernier poste, — et du 2e corps, à Amiens. Membre du conseil supérieur de la guerre en mars 1898, il a remplacé le général Zurlinden comme gouverneur militaire de Paris, il y a un an, le 7 juillet 1899.

Le général Brugère conserve ses fonctions de gouverneur de Paris ; il a, par conséquent, tous les pouvoirs militaires réunis en sa main. C'est le renouvellement de ce qui a été passé sous le général Sausier, avec ce fait grave en plus que le général Brugère a sous sa complète dépendance le chef d'état-major de l'armée.

LES ÉVÉNEMENTS de Chine

Tous les Européens à Pékin seraient massacrés
Shanghai, 5 juillet. — On assure de bonne source que trois domestiques, au service d'étrangers de Pékin, se sont échappés de la ville. Ils annoncent que les étrangers, au nombre d'un millier, y compris 400 soldats, 100 membres du corps des douanes chinoises, des femmes et des enfants, ont tenu dans la légation anglaise jusqu'à l'épuisement des vivres et des munitions. La légation a été incendiée et tous les étrangers ont été tués.

Il s'ajoute que le bruit courait que l'empereur Kuang-Su et l'impératrice douairière avaient été empoisonnés. (Nous ne donnons ce télégramme, de source anglaise, que sous de formelles réserves.)

L'Empereur et l'Impératrice empoisonnés
Londres, 5 juillet. — Suivant une dépêche datée de Shanghai, 4 juillet, aux journaux, l'Empereur s'est suicidé le 19 juin, en absorbant de l'opium que la force de prendre le prince Tuan.

L'impératrice douairière a suivi le même exemple, mais elle a survécu, le poison n'ayant réussi qu'à la rendre folle.

Ces faits ont été déclarés officiellement en présence des fonctionnaires du consulat allemand.

La délivrance de Pékin abandonnée
Londres, 5 juillet. — Les journaux publient une dépêche de Shanghai confirmant que la délivrance des étrangers, à Pékin, a été abandonnée.

300.000 Chinois autour de Pékin
Londres, 5 juillet. — D'après une dépêche arrivée de Londres, plus de 300.000 Chinois armés, commandés par le prince Tuan et le général Nier, sont massés autour de Pékin.

Les missionnaires
La société des missionnaires de France a reçu de Chine l'avis que ses missions étaient respectées, et qu'en cas de danger, les missionnaires avaient de nombreux moyens de s'échapper.

M. François
Un télégramme de Shanghai annonce que M. François est attendu à Yung-Tsé.

Une armée russe en marche vers Pékin
Le bruit s'accroît à Londres qu'une armée russe de 40.000 hommes est en marche vers Pékin. Cette nouvelle est donnée naturellement sous toutes réserves.

Un nouvel édit du prince Tuan
Londres, 5 juillet. — Les journaux publient la dépêche suivante de Shanghai, 4 juillet : « Le prince Tuan, par un nouvel édit, ordonne aux vice-rois de la Chine méridionale de réunir des navires de la flotte du Sud et d'attaquer les navires de guerre qui sont à Shanghai. »

« Le prince a conféré des distinctions aux chefs des Boxers et aux officiers des troupes impériales qui ont contribué à repousser la colonne Seymour ; il leur a fait remettre également d'importantes sommes d'argent. Tous les soldats ont aussi reçu de l'argent. »

Dépêche du consul français
Paris, 5 juillet. — Par un télégramme expédié de Tché-Fou le 2 juillet, mais daté du 20 juin, et reçu ce matin au ministère des affaires étrangères, notre consul général à Tien-Tsin confirme à Pékin le meurtre du ministre allemand à Pékin et l'incendie de Tsung-Li-Yamea par le détachement des marins allemands, après la mort du ministre.

Il ajoute : « A la date du 25, date à laquelle est parti de Pékin le Chinois qui a apporté ces nouvelles, tous les ministres et les résidents étaient réunis à la légation anglaise. Les légations de France, d'Allemagne et du Japon étaient gardées par leurs détachements. »

M. et Mme Pichon, ainsi que toutes les personnes de leur légation, allèrent bien. Les autres légations étaient brûlées ainsi que le dossier et les missions. Les portes des détachements des différentes nationalités étaient de 6 tués et 6 blessés. »

Sinistres nouvelles de Tien-Tsin
Londres, 5 juillet. — On télégraphie de Tien-Tsin au « Daily Express », à la date du 4 juillet : « Les troupes chinoises sont retranchées à moins de 100 mètres des murs de Tien-Tsin, qu'elles se préparent à bombarder. »

« Les habitants chinois ont reçu l'ordre de quitter la Cité. »

« L'amiral Seymour a été blessé dans sa maison, à Tien-Tsin, par un Chinois. »

« Le bruit court que les Chinois tuent, d'une façon horrible, les cadavres des soldats étrangers ; les blessés et les prisonniers sont traités par eux avec la plus grande cruauté. »

« Les pertes chinoises autour de Tien-Tsin ont été de 7.000 à 8.000 hommes. »

Autre version
Londres, 5 juillet. — On mande de Saint-Pétersbourg au « Daily Telegraph » :

« Dans les cercles navals on annonce que le ministre de la marine a reçu de l'amiral russe à Takou, une dépêche rapportant, d'après un Chinois fait prisonnier à Tien-Tsin, que les ministres étrangers ont été conduits il y a une semaine dans une ville du Sud. »

« Le prisonnier déclare que le palais impérial a été détruit avec le consentement du gouvernement et suivant le conseil de Li-Hung-Chang, afin de faire croire aux puissances que le gouvernement n'approuvait pas secrètement le bombardement. »

Evacuation de Tien-Tsin par les troupes alliées. — Retraite vers Takou
Londres, 5 juillet. — Le Foreign-Office a reçu un télégramme de l'amiral anglais usant qu'après la bataille livrée aux Chinois près de Tien-Tsin, le 30 juin, les troupes alliées ont dû battre en retraite et se frayer un chemin en combattant vers Takou, où elles sont arrivées, perdant beaucoup de monde.

« Les morts et les blessés ont été abandonnés aux Chinois qui étaient au nombre de plus de 100.000. »

Le rôle du Japon
Londres, 5 juillet. — Le correspondant du « Times » à Shanghai télégraphie, à la date du 5 juillet, qu'il apprend, de source digne de foi, que le nombre total des troupes embarquées jusqu'à ce jour à Nyma (Japon) est de 15.000.

« La moitié de ces troupes était arrivée à Takou avant le 26. »

« Un autre corps de 30.000 hommes a été mobilisé et est prêt à s'embarquer. »

« D'autre part on télégraphie de Shanghai au « Daily Mail » que les Japonais ont débarqué en force à Tsé-Tang-Ho, au nord de Takou. »

« On dit que les généraux japonais ont décidé de mettre en action le plan d'attaque contre Pékin qui avait été adopté pendant la guerre sino-japonaise. Ils estiment qu'il faudra 50.000 hommes pour réprimer la rébellion dans le nord de la Chine. »

La marche sur Pékin
La chaleur et le dysentérie
Saint-Pétersbourg, 5 juillet. — Le « Svet », parlant du refus des amiraux de marcher immédiatement sur Pékin, dit qu'il y a d'autres motifs de cette résolution et trouve la difficulté extrême pour les Européens de faire la guerre au Chinois en été. La chaleur est alors insupportable et atteint jusqu'à 40 degrés. A cela, il faut ajouter le manque d'eau potable.

« A Pékin, les étrangers ne boivent, en été, que des eaux minérales. On comprend aisément qu'une précaution pareille est inapplicable à une armée. »

« Un autre fléau est le dysentérie qui sévit terriblement à cette époque de l'année et fait très souvent d'une façon mortelle. »

« La dysentérie est tellement répandue en Chine que même les matelots des stations européennes en sont atteints. Il en est de même à Port-Arthur, où tout le monde souffre de cette maladie, quoique les conditions climatiques de la ville soient très avantageuses au point de vue sanitaire. »

« On peut donc dire que les troupes européennes auront dans le climat un ennemi dix fois plus redoutable encore que l'armée chinoise. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Jeudi, 5 juillet 1900
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Aynard.

L'élection de Douai
La Chambre valide l'élection de M. Cardon, à Douai.

Chemin de fer de Lourches à Cambrai
La Chambre adopte un projet modifiant les conditions financières de la concession des chemins de fer d'intérêt local, dénommés groupes du Sud et ligne de Lourches à Cambrai.

Projets divers
On adopte, après la déclaration d'urgence, un projet relatif à la construction d'un hôtel destiné à la légation de France à Tanager, ainsi qu'un projet tendant à modifier la loi du 5 août 1859 sur le cahier judiciaire et sur la réhabilitation de droit.

Une proposition de M. Astier sur l'exercice de la pharmacie est adoptée en première lecture, sous réserve faite par M. Millorand.

Les permissions aux soldats moissonneurs
M. Fernand Bougère pose une question au ministre de la guerre sur les permissions à accorder aux soldats moissonneurs.

Le colonel Guérin. — J'estime que faire appel à tous les volontaires de l'armée pour les envoyer en Chine, c'est désorganiser l'armée de la Métropole.

INCIDENT
Le rapporteur réplique. A ce moment une altercation assez vive se produit entre MM. de Mahy et Chauvemp, debout, tous deux à leur place.

M. de Mahy s'écrie : En ce cas, le mot républicain est un mensonge ! (Bruit.)

M. Chauvemp. — Ce qui est un mensonge, c'est de demander le rattachement aux Colonies, après avoir demandé le rattachement à la Marine.

M. Chauvemp. Ses voisins ont toutes les peines du monde à le réentendre. (Vive agitation.)

MM. Lasies et de Salgno-Fénelon réclament, avec insistance, l'avis du ministre de la Guerre et l'apostrophent vivement.

Le général André ne bronche pas. (Bruit.)

M. Honoré Leygues soutient le contre-projet. A défaut du rattachement à la Marine, dit-il, le rattachement aux colonies est la seule solution dans les circonstances actuelles. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

NOUVEL INCIDENT
M. Lasies réclame, avec encore plus d'énergie, l'avis des ministres de la guerre et des colonies. L'heure est troublante, dit-il, et de nature à nous rendre hésitants. Il est inutile que les ministres ne donnent pas leur avis. (Applaudissements.)

« Quel que soit mon avis de voter le rattachement à la guerre, je déclare que dans ces conditions, je ne puis voter le projet. (Très bien, très bien.) »

« Les cris redoublent à l'adresse du général André : « A la tribune ! A la tribune ! ». La dispute est indigne. C'est honteux, crie-t-elle, c'est indigne d'un ministre. »

Le général André ne bouge toujours pas. Il affecte une impassibilité complète sous les apostrophes qui pleuvent contre lui.

M. Lasies. — C'est du joli ! Il n'y a pas de ministre de la guerre ; il n'y a qu'un commis de M. Waldeck-Rousseau. (Applaudissements ; vociférations à l'extrême gauche. Tumulte violent.)

L'article 1er du contre-projet du Mahy est mis aux voix, et repoussé par 468 voix contre 62.

Répondant à une question de M. Millevoye, sur l'article 1er du projet, le ministre de la guerre déclare qu'il tiendra tous les engagements de son précédent serment, notamment en ce qui concerne les troupes coloniales.

L'article 1er est adopté.

L'amiral Riouhier demande le rétablissement du sous-chef d'état-major général, supprimé par le Sénat.

Le rapporteur. — La Chambre avait, en effet, voté cet amendement de l'amiral Riouhier. Le Sénat l'a supprimé ; il a considéré que ce serait un affaiblissement de l'autonomie.

Le ministre de la guerre. — Il y aura, dans l'état-major général, des officiers de l'armée coloniale.

L'article 2 est adopté. Sur l'article 3, l'amiral Riouhier présente un nouveau amendement au milieu des hurlements de l'extrême gauche. Cet amendement est repoussé. Les articles sont adoptés successivement.

L'amiral Riouhier s'étonne que le ministre de la marine soit absent dans un débat aussi grave.

Le ministre de l'Agriculture. — Il est retenu au Sénat par les crédits supplémentaires.

M. Millevoye. — Je compte que le gouvernement mettra à profit les six mois qu'il a devant lui, pour organiser l'armée coloniale. Je suis son adversaire absolu dans sa politique intérieure ; je condamne toutes ses actes surtout celui d'hier. (Applaudissements, clamours à l'extrême gauche.) Mais, si, à l'extérieur, il entre dans une voie résolument nationale, je serai heureux de lui donner mon approbation. (Très bien, très bien.)

L'ensemble est adopté par 463 voix contre 41.

Les Bûtes
La Chambre reprend la discussion concernant les bûtes.

M. de Bussy, rapporteur, continue son discours interrompu il y a quinze jours. Le bou d'importation, dit-il, empêchera le trafic sur l'aqueduc à caution, contre lequel, à l'heure actuelle, l'agriculture est desarmée. On a parlé d'organiser la vente des produits agricoles et cette organisation a échoué. Déjà le crédit agricole n'a rien donné.

M. Méline. — C'est une erreur ; il y a plus de quatre cents banques qui fonctionnent. Elles prêtent à 3 %.

Le rapporteur. — Le seul remède efficace est dans le projet actuel. La Chambre le votera.

M. Noél. — La loi n'aura, d'ailleurs, son effet, que pendant trois ans ; c'est une expérience que nous faisons qui n'engage pas le Trésor.

M. Thiéry défend longuement le système actuel de l'admission temporaire. On invoque, contre elle, la fraude, et le système des bons d'importation ne corrigera rien.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Denis Guibert demande que son interpellation soit renvoyée à l'extrême gauche. (Protestations.)

Le Président s'oppose énergiquement à ce qu'un nouveau débat s'engage sur l'ordre du jour. Celui-ci est maintenu.

La séance est levée à 6 heures 45. Demain, séance à 2 heures.

SÉNAT

Séance du jeudi, 5 juillet 1900
La séance est ouverte à trois heures dix, sous la présidence de M. Fallières.

M. Caillaux dépose un projet de loi ouvrant un crédit de 7.600.000 fr. au ministère de la guerre pour l'armement.

M. le président annonce que M. Charles Dupuy demande un congé jusqu'à la fin de la session.

On discute un projet de crédits supplémentaires.

M. Le Provost de Launay apporte sa protestation contre des pratiques financières qu'il juge déplorable.

M. Antonin Dubost, rapporteur général, proteste, lui aussi, contre les méthodes vicieuses employées par l'administration et qui datent, dit-il, de la monarchie de Juillet et de l'Empire.

Après une réponse de M. Caillaux, le Sénat adopte les crédits.

La démission du général Jamont

Le président. — J'ai reçu, de MM. Franck-Chauveau et Millierand, une demande d'interpellation sur les causes de la démission du général Jamont.

M. Waldeck-Rousseau. — J'accepte la discussion immédiate.

M. Franck-Chauveau. — Il nous a paru que, dans les circonstances graves que nous traversons, il était impossible de ne pas fournir, au Sénat, l'occasion de manifester son sentiment, et, à chacun de nous, de dégager sa responsabilité.

Vous savez ce qui est passé. Il y a un mois, M. le marquis de Gallifet quittait le ministère de la guerre. Son successeur, le général André, désorganisa immédiatement l'état-major. Le chef d'état-major général de l'armée de la France, le général Jamont, fut nommé. Un décret le lui donna, ou lui donna le moins le droit d'être consulté sur le choix, le ministre